

Amiens, le 22 juin 2011

A Monsieur l'Inspecteur d'Académie d'Amiens

Monsieur L'inspecteur d'académie,

Nous avons l'honneur d'attirer votre attention sur la situation des parents de 3 enfants qui ont pris la décision, suite à la dernière réforme des retraites, de partir avant le 1^{er} juillet.

Les collègues concernés nous interrogent pour savoir ce qu'ils doivent faire le dernier jour de classe.

En effet, les collègues doivent cesser leur activité le 30 juin après service fait. L'année scolaire se terminant pour les élèves le vendredi 1^{er} juillet, nous serions désireux de connaître quelles dispositions particulières sont prises pour que l'accueil des élèves soit assuré dans les meilleures conditions et que les collègues concernés puissent donner l'information aux élèves et aux familles.

Par ailleurs, un certain nombre d'entre eux souhaiteraient être présents ce dernier jour mais aimeraient avoir l'assurance qu'ils disposent des mêmes garanties, en matière de responsabilité, que celles accordées aux autres enseignants.

Enfin, nous attirons votre attention sur la situation de celles et ceux d'entre eux, les directrices et directeurs d'école par exemple, pour qui une partie du travail se prolonge au-delà de la date retenue par le législateur.

Pour le SNUipp - FSU, la suppression brutale du départ anticipé pour les parents de 3 enfants se traduit par un véritable gâchis, incitant des enseignants dévoués et compétents à quitter prématurément leur service. Nous vous demandons néanmoins de prendre toutes les dispositions nécessaires pour que ce départ ait lieu le plus humainement possible.

A cette fin, nous vous saurions gré d'apporter aux personnels concernés toutes les informations nécessaires.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, à notre attachement au bon fonctionnement du Service Public d'Education.

Stéphane Magnier
Secrétaire départemental adjoint